

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 19 Mars 2024**

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation :  
06/02/2024

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER  
Annie LLOPIS donne pouvoir à Alain THORIN  
Guillaume ROLLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND  
Gérald BONNARD donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Monsieur Jessy VAUCHEL

**20240319 - 08 FINANCES – PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION – DEPLOIEMENT DE NOUVELLES CAMERAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D)**

**Rapporteur : Fabienne SOLER**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un investissement dans un système de vidéoprotection a été réalisé en 2023. 7 caméras ont été déployées sur le centre village, aux abords des lieux ouverts au public et un dispositif d'exploitation installé.

La commune a obtenu l'autorisation de la préfecture de l'Isère pour le déploiement et l'exploitation de ce système de vidéoprotection.

La vidéoprotection est un outil qui permet, en collaboration avec la Police Municipale de lutter contre la délinquance. Après utilisation il s'avère nécessaire de poursuivre le déploiement de cette vidéoprotection pour couvrir les zones sensibles de la commune.

La société VIATECH qui a été retenue pour la mise en place de ce dispositif, a été sollicitée, pour réaliser un devis.

Le devis de la société VIATECH s'élève à 29 685.55€ HT soit 35 622.66€ TTC

Une subvention peut être demandée à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (F.I.P.D), Programme S « Sécurisation » à hauteur de 80%

Après avoir entendu ces explications, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le déploiement de ce matériel complémentaire pour un montant de 29685.55€ HT / 35622.66€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD, au taux de 80%.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le déploiement de ce matériel complémentaire pour un montant de 29685.55€ HT / 35622.66€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD, au taux de 80%.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Jessy VAUCHEL



Le Maire,  
Olivier TISSERAND

